

SOURCES ET DOCUMENTS TCHÉCOSLOVAQUES

No 48

10066
JAN MASARYK

EXPOSÉ
SUR
LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE
TCHÉCOSLOVAQUE,
PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE
NATIONALE CONSTITUANTE
LE 20 MARS 1947

1 9 4 7

«Orbis», société anonyme d'impressions, d'éditions et de publicité
Prague, Stalinova 46

2650550

SOURCES ET DOCUMENTS TCHÉCOSLOVAQUES

N° 46

IAN MASARYK

Exposé sur la politique étrangère
tchécoslovaque, présenté

à l'Assemblée Nationale

Constituyente le 20 mars 1947

PRAGUE

2660450

SOURCES ET DOCUMENTS TCHÉCOSLOVAQUES

No 48

JAN MASARYK

Exposé sur la politique étrangère
tchécoslovaque, présenté

à l'Assemblée Nationale

Constituante le 20 mars 1947

1 9 4 7

ORBIS, PRAGUE



1356779

D. 18/2018

Mesdames, Messieurs,

Après un assez long intervalle, je me présente aujourd'hui devant vous pour vous faire un rapport sur la situation internationale et sur l'activité du ministère dont je suis responsable. Je regrette, je regrette beaucoup, de ne pas avoir été à même de vous informer plus souvent et je reconnais entièrement la légitimité des critiques sur ce point, mais les séjours que j'ai faits dans la patrie étaient trop courts et trop irréguliers et parfois ils coïncidaient avec des périodes où l'Assemblée Nationale ne siégeait pas. J'espère qu'il me sera donné de passer plus longtemps chez nous et que les rapports de mon ministère ainsi que les miens avec l'Assemblée Nationale Constituante seront fréquents et intimes. Vous connaissez tous mon opinion sur la démocratie parlementaire. Vous savez que je considère votre Assemblée comme l'organe suprême du peuple, jouant un rôle décisif dans notre politique intérieure et extérieure. Je ne manquerai pas dans l'avenir de demander vos conseils, votre assistance et vos critiques. N'oubliez pas que j'ai mené les négociations pendant toute la Conférence de San Francisco sans une seule instruction venant du pays, ce qui, d'ailleurs, n'était pas la faute du Gouvernement qui, justement dans ces journées historiques, prenait les rênes du pouvoir et ne pouvait se consacrer aux détails

de la situation à l'étranger. Je vous prie de vous adresser à moi, de m'interroger, de suivre et d'étudier notre politique étrangère. Le fait d'être un ministre étiqueté non-politique ne simplifie aucunement ma situation. Je vous prie d'interpréter ces quelques mots d'introduction dans le sens que je leur donne; je vous offre ma collaboration loyale et reconnaissante, vous voudriez bien y répondre.

Je vais maintenant vous retracer aussi brièvement que possible ce que nous avons fait, ce que nous avons tenté de faire, ainsi que la situation telle que je l'ai vue au cours de mes vagabondages par trop fréquents et par trop épuisants à travers le monde.

Les traités de Paix.

Le 10 février dernier ont été signés à Paris les traités de Paix avec l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie et la Finlande.

Dans les négociations de la Conférence de Paris, des délégués tchécoslovaques ont rempli les fonctions de président de la Commission économique et financière pour les Balkans et la Finlande, de vice-président de la Commission politique et territoriale pour la Finlande et de rapporteur à la Commission politique et territoriale pour la Roumanie.

L'attitude de la Tchécoslovaquie à la Conférence de Paris était déterminée par le désir de pouvoir, après une liquidation complète des conséquences politiques et économiques de la guerre, jeter les fondements solides d'une coopération amicale entre les peuples. Les anciens alliés de Hitler ont été jugés d'après la mesure dans laquelle ils

l'avaient volontairement soutenu, la façon dont ils s'en étaient véritablement séparés, et leur concours à sa dé faite. Nous n'avons pas perdu de vue non plus, les rapports de chacun d'eux vis-à-vis de la Tchécoslovaquie.

Pour toutes ces raisons la Délégation tchécoslovaque a soutenu les efforts déployés par la Roumanie et la Bulgarie pour arriver à un traité de paix équitable, dont les conditions n'entraveraient pas le développement de ces deux États dans la voie du progrès politique et économique. Elle n'a pas non plus présenté, à propos du traité de Paix avec l'Italie, de propositions spéciales qui pussent aggraver la situation de ce pays. Elle a appuyé les propositions yougoslaves tendant à donner une solution à la question de Trieste. Notre intérêt pour Trieste est éminemment économique.

C'est au traité de Paix avec la Hongrie que la Tchécoslovaquie était intéressée de la façon la plus directe et la plus intense. Toutes les propositions tchécoslovaques s'inspiraient du désir de régler une fois pour toutes les problèmes qui empêchent ces deux États voisins de vivre paisiblement côte à côte.

Déjà en mai 1946 la Tchécoslovaquie avait fait connaître ses demandes au Conseil des Ministres des affaires étrangères et lui avait présenté un mémorandum dont les annexes traitaient en particulier des questions du transfert de la population magyare de Tchécoslovaquie et de la rectification des frontières.

Il était clair, dès le début, que le problème du groupe ethnique magyar en Slovaquie, bien qu'en somme insignifiant, comparé à l'évacuation des Allemands, constituerait au point de vue diplomatique et international

une question plus difficile à résoudre. Le transfert des Allemands avait déjà été décidé à Potsdam, tandis que celui des Magyars ne pouvait être résolu que dans un traité de paix conclu avec un gouvernement hongrois légitime. En dépit des essais tentés à plusieurs reprises à ce sujet, on n'a pu réussir à faire incorporer au projet de traité de Paix notre demande relative à ce transfert. Il a fallu se contenter de la possibilité de reprendre la question devant la Conférence elle-même. Nous avons réclamé que soit déclaré nulle et non avenue la sentence arbitrale de Vienne avec toutes les conséquences qui en découlent. Nous avons demandé encore une rectification de frontières près de Bratislava, l'interdiction de la propagande révisionniste, l'application conséquente du principe d'un État national des Tchèques et des Slovaques par l'évacuation de la population magyare de Slovaquie, et — conjointement avec la Yougoslavie — la restitution des objets constituant l'héritage culturel de notre État qui avaient été transportés en Hongrie avant 1919. Il en est de même du matériel ferroviaire.

Dans les commissions, il a été donné satisfaction aux demandes tchécoslovaques; celle qui concernait le transfert de 200.000 Magyars a bien été reconnue légitime par la Conférence, mais il n'a pas été possible d'obtenir que cette obligation fût imposée à la Hongrie par le traité de Paix. La Tchécoslovaquie a donc modifié sa proposition primitive et a demandé qu'il soit imposé à la Hongrie d'entamer avec nous des négociations directes sur le problème concernant les habitants qui n'auraient pas été transférés en Hongrie dans le cadre de l'Accord du 27 février 1946.

En déposant sa proposition, la Tchécoslovaquie a attiré l'attention des milieux internationaux sur l'urgence de ce problème pour la paix européenne. La demande de transfert a été appuyée par les délégations de l'U. R. S. S., de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Yougoslavie. (La Pologne n'était pas représentée dans la Commission politique et territoriale pour la Hongrie.) De même, le soutien de la France était assuré pour la première proposition. Même les délégations qui s'étaient opposées au texte primitivement proposé, ont reconnu pleinement le droit de la Tchécoslovaquie à former un État national, et en outre, les représentants de toutes les Grandes Puissances ont formulé très clairement le principe qu'après les expériences faites pendant la seconde guerre mondiale, on ne pouvait résoudre la question des groupes ethniques en leur accordant les droits des minorités.

Les dispositions militaires des traités de Paix sont les mêmes pour tous les États mentionnés. L'effectif de leur armée a été fixé en tenant compte du chiffre total de la population, de la longueur de la frontière terrestre et fluviale. Pour la Hongrie, cette frontière est relativement longue et, en conséquence, on lui a accordé une force armée relativement plus forte qu'à l'Italie qui a une frontière plus courte à défendre.

L'U. R. S. S., la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie recevront de la Hongrie en huit ans à titre de réparations au total 300 millions de dollars, dont 200 millions pour l'U. R. S. S., 70 pour la Yougoslavie et 30 pour la Tchécoslovaquie.

Dans le Traité de Paix avec la Hongrie nous avons obtenu, en sus, que la clause générale de restitution serait

étendue aux transferts des biens effectués après le 2 novembre 1938 dans la partie méridionale de la Slovaquie occupée par la Hongrie, arrivant par là à faire disparaître encore les conséquences économiques et financières de l'arbitrage de Vienne.

Les États vaincus accorderont, sur la base de la réciprocité, dans le délai de dix-huit mois à compter de la date d'entrée en vigueur des traités de Paix, à toutes les Nations unies et à leurs ressortissants les avantages de la nation la plus favorisée sur le terrain économique et commercial.

Les travaux préparatoires en vue de la présentation des traités de Paix avec la Hongrie, l'Italie, la Roumanie, la Bulgarie et la Finlande à la procédure prévue par la Constitution, sont en cours. En premier lieu, c'est-à-dire ces jours prochains, on présentera à l'approbation du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale Constituante le traité de Paix avec la Hongrie auquel nous sommes intéressés le plus. Les quatre autres traités seront présentés à l'approbation par la suite, mais aussi très prochainement.

Coup d'œil politique.

Nos relations avec l'Union Soviétique ont continué à se développer, cela va sans dire, au cours de l'année écoulée, dans l'esprit du Traité d'alliance et d'amitié, dont nous avons célébré le troisième anniversaire à la fin de l'année dernière. Les intérêts communs de la plus grande portée qui nous unissent à notre grand voisin et allié, ont eu pour conséquences naturelles qu'au cours de l'année dernière, riche en événements politiques, notre solidarité

s'est souvent manifestée à l'occasion du règlement des questions difficiles que soulève l'organisation de l'Europe d'après-guerre. Comme l'Union Soviétique, nous avons un intérêt vital à ce que les Nations Unies deviennent un instrument efficace pour le maintien de la Paix et de la Justice. Nous portons un intérêt non moins grand à ce que la néfaste idéologie du nazisme et du fascisme soit définitivement extirpée du monde et que la menace d'une nouvelle agression de la part de l'Allemagne soit écartée du cœur de l'Europe. Nous souhaitons que les États qui ont déchaîné la dernière guerre soient tenus de réparer les dommages qu'ils ont causés et que les États slaves se voient assurer des frontières qui satisfassent leurs intérêts légitimes au point de vue national, économique et de la sécurité.

Au sujet de nos rapports mutuels, je ne citerai que la visite de notre délégation à Moscou au mois de juillet dernier, au cours de laquelle une série de questions complexes en connexion avec le séjour de l'armée soviétique sur notre territoire ont été résolues à notre entière satisfaction. Il en a résulté la remise à titre gratuit par le Gouvernement soviétique à notre État des usines Stalin à Most et d'une quantité d'autres matériaux, qui, suivant le droit de la guerre, faisaient partie du butin de l'Union Soviétique. Encore dans d'autres domaines de notre économie, l'Union Soviétique nous a fourni une assistance efficace. Que cette collaboration des gouvernements exprimât les rapports fraternels et cordialement amicaux qui existent entre les peuples des deux États, c'est ce dont témoigne la façon dont s'est déroulée la visite de notre délégation parlementaire dans l'Union Soviétique,

au sujet de laquelle M. David, votre président, vous a présenté un rapport; je pense que la délégation du Soviet Suprême de l'U.R.S.S. a remporté de sa visite chez nous une impression analogue.

Nous plaçons au-dessus de tout les efforts tendant à établir une collaboration pacifique, amicale et permanente entre les peuples, de même que les efforts qui tendent à conjurer de nouvelles guerres, ce que le généralissime Staline a souligné à plusieurs reprises dans ses déclarations publiques comme le but suprême de la politique extérieure de l'Union. La politique soviétique, avec son réalisme bien connu et avec sa méthode d'aller directement à la racine du problème, a toujours été nettement optimiste en ce qui concerne le résultat final des choses. Le généralissime Staline à qui l'on a demandé plusieurs fois au cours de l'année dernière de s'adresser à l'opinion internationale, généralement dans les moments où les divergences de vue entre les puissances paraissaient insurmontables, a déclaré franchement qu'il ne « croyait pas au danger réel d'une nouvelle guerre » et que, au contraire, « il croyait en la collaboration amicale et permanente » entre les peuples. Bien que parfois surgissent à l'horizon des nuages menaçants, en fin de compte les résultats de l'année écoulée en politique internationale confirment encore cette croyance, que nous partageons aussi.

Les rapports d'alliance et d'amitié avec l'Union Soviétique nous ont ouvert de vastes possibilités pour multiplier encore nos relations culturelles. La science russe, la littérature et l'art russes ont revêtu pour nous dans leur nouvel essor et dans leurs nouvelles formes un nou-

vel attrait et ont accentué la tendance à échanger réciproquement des valeurs culturelles. Les voyages d'étudiants, de journalistes, de bibliothécaires, d'ensembles artistiques et d'artistes en tous genres, ainsi que la collaboration dans le domaine du film, ont marqué l'année dernière les débuts pleins de promesses de rapports culturels, auxquels nous souhaitons la plus luxuriante floraison et que nous voulons favoriser de tout notre pouvoir.

J'en arrive maintenant à nos relations avec la Pologne, qui dans les derniers temps sont passés au premier plan. Là encore il a été fait un grand pas en avant pour compléter notre politique slave, politique de notre famille slave, en faveur de laquelle nous nous déclarons avec fierté. Comme je l'avais souligné sur cette même tribune, notre gouvernement encore en exil a été des premiers à nouer des relations diplomatiques régulières avec le gouvernement de Varsovie et le renforcement dont bénéficie ce gouvernement nous apparaissait comme un raffermissement de la nouvelle Pologne démocratique, avec laquelle nous tâchons d'établir des rapports sincères et permanents d'amitié et de collaboration féconde.

Les négociations au sujet du traité de paix avec l'Allemagne ont placé nos deux États devant les mêmes problèmes. Nous avons coordonné nos façons d'agir et je crois que cela tournera à l'avantage des deux pays. Dans la question de la frontière occidentale de la Pologne, nous avons adopté le point de vue que nous la considérons comme la frontière de la famille slave tout entière. Aussi avons-nous prêté aux Polonais tout notre appui sur ce point, attendant que la collaboration internationale entre les deux pays créera certainement les con-

ditions qui nous permettront de résoudre entre nous fraternellement et en respectant des deux côtés nos intérêts vitaux, toutes les questions que nous avons commencé à discuter il y a un an.

Sur ce terrain nous avons enregistré une avance en signant le 10 mars avec le gouvernement polonais un traité d'alliance. C'est l'aboutissement de nos efforts qui datent de la période de guerre et qui tendaient à unir les deux pays, en s'appuyant sur notre grand allié, l'Union Soviétique, et à les comprendre dans un système d'alliance qui nous garantirait contre toute espèce d'agression qui pourrait dans l'avenir se déclencher d'Allemagne. Un protocole additionnel qui prévoyait que la Pologne démocratique se joindrait au système de défense commune avait déjà été annexé à notre traité d'alliance avec l'Union Soviétique, signé à Moscou le 12 décembre 1943.

Le 10 mars courant peut être désigné comme journée historique, tant pour les rapports mutuels entre nos deux peuples et États que pour les conditions de sécurité en Europe. Le traité que nous avons solennellement signé à Varsovie est analogue à nos traités d'alliance avec l'Union Soviétique et avec la Yougoslavie. Il nous protège aussi bien que la Pologne dans le cas où nous ou bien les Polonais, nous nous trouverions impliqués dans des hostilités avec l'Allemagne, qui reprendrait sa politique d'agression, ou avec n'importe quel autre État, qui se joindrait à l'Allemagne dans cette politique. Notre intérêt vital est en jeu, mais nous sommes convaincus que la défense commune contre un tel péril est aussi dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationale en

général, ce qui est le but suprême des Nations Unies, dont nos deux États sont membres.

En concluant un traité d'alliance avec la Pologne, nous avons également en vue de resserrer notre collaboration dans le domaine culturel et économique. Nous avons profité de notre visite en Pologne pour jeter déjà à Varsovie les fondements d'une collaboration de ce genre aussi effective que possible. Nous nous sommes décidés à conclure à bref délai un accord culturel, ainsi qu'un accord économique sur la base la plus large, concernant les rapports commerciaux entre les deux pays, les échanges de marchandises et de services, ainsi que les stabilisations de capitaux. Du côté polonais, on compte sur des livraisons de charbon, de zinc, d'énergie électrique et d'autres articles, de notre côté, sur des fournitures de biens de capitalisation, de matières premières, de produits industriels, ainsi que d'autres articles et services.

Nous avons décidé de conclure encore un accord sur la collaboration industrielle concernant en particulier la reconstruction d'entreprises industrielles, de plus un accord sur les transports et le transit par terre, par eau et par voie aérienne, ainsi que sur l'utilisation des ports et sur la collaboration dans le domaine de l'organisation des transports au point de vue technique et commercial. Nous comptons que le chiffre d'affaires aux termes de ces accords atteindra, des deux côtés, au cours de cinq années, de dix à quinze milliards de Kčs, en même temps le gouvernement tchécoslovaque permettra que les commandes polonaises de biens de capitalisation en Tchécoslovaquie prévues pour les cinq années en question

soient déjà placées en 1947. Nous sommes résolus à développer la coopération scientifique et technique conformément au protocole tchécoslovaque-polonais du 23 août 1946, ainsi que la coopération des organes chargés de la planification de l'économie dans les deux pays. Les délégations des deux pays présenteront en commun, au plus tard dans deux mois, un projet général d'accord sur les points que je viens de mentionner. Ces résultats des négociations de Varsovie fournissent une base importante pour assurer l'occupation de l'industrie, ainsi que la sécurité économique et sociale de nos deux pays. Nous pensons aussi qu'ils sont également dans l'intérêt des États tiers.

Il nous reste encore à résoudre quelques questions territoriales. Là encore nous avons négocié, comme il ressort du Protocole additionnel, qui fait partie intégrante du Traité d'alliance. Nous y avons stipulé que nous résoudrions par un accord bilatéral, dans les deux ans, les questions territoriales en suspens entre nous. Nous croyons que l'atmosphère créée par le traité d'alliance et par l'application pratique de cette alliance, rendra possible avec le temps d'y apporter une solution. Le protocole additionnel contient en outre une disposition concernant la collaboration économique et culturelle, à la réalisation de laquelle nous avons procédé, comme je l'ai dit, immédiatement à Varsovie. Enfin nous avons décidé que, dans le cadre de la légalité et sur la base de la réciprocité, il serait assuré aux Tchèques et Slovaques en Pologne et aux Polonais en Tchécoslovaquie des possibilités d'un développement économique, culturel, politique et national.

Je suis convaincu que nous avons jeté à Varsovie les bases solides d'une collaboration pratique entre les deux nations sœurs et que nous inaugurons, en signant ce traité d'alliance, dans les relations entre nos deux États, une ère d'amitié sincère, dont ils tireront tous deux profit et grâce à laquelle nous contribuerons à resserrer encore les liens entre les peuples slaves.

Nos rapports avec la fraternelle Yougoslavie ont continué à se raffermir et s'approfondir par la conclusion d'un traité d'amitié, d'assistance mutuelle et de collaboration pacifique, que nous avons signé le 9 mai à Belgrade. Dès auparavant, en mars de l'année dernière, le peuple tchécoslovaque a eu l'occasion de témoigner de ses sentiments fraternels à l'endroit des peuples de Yougoslavie lors de la visite du Maréchal Tito en Tchécoslovaquie. La délégation du gouvernement tchécoslovaque ayant à sa tête le président du Conseil Fierlinger a été également chaleureusement accueillie en Yougoslavie lors de sa visite en mai. Plus tard encore, les visites de membres du gouvernement tchécoslovaque en Yougoslavie ont montré combien profondément la tradition d'amitié réciproque était ancrée chez les peuples des deux pays. La collaboration de nos délégations à la Conférence de la Paix à Paris et à la session des Nations Unies a fait ses preuves dans l'esprit de cette tradition.

Nous avons accueilli avec satisfaction le fait que la Conférence de Paris avait préparé le traité de paix avec la *Bulgarie*, qui a ainsi repris sa place dans la famille des peuples libres et nous sommes heureux que nos bons rapports avec la Bulgarie nouvellement libérée se développent sous de bons auspices.

De même le peuple roumain a trouvé, en signant le traité de Paix, une base solide et nous espérons qu'il recouvrera bientôt des blessures que lui a causées une guerre dont il n'était pas responsable et à la fin de laquelle il a pu contribuer si efficacement à la défaite du fascisme et à notre libération.

J'ai déjà déclaré auparavant que je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour améliorer nos rapports avec la Grande-Bretagne, afin que nos relations réciproques se développent de manière à devenir vraiment amicales. Ce désir, tout à fait naturel, correspond aux relations antérieures de notre peuple avec celui de Grande-Bretagne, qui n'ont pas manqué de s'approfondir et de se raffermir aux heures pénibles de la dernière guerre, où notre gouvernement bénéficiait de l'hospitalité et de l'appui efficace du Gouvernement britannique, aux heures difficiles qui nous ont amenés à mieux nous connaître l'un l'autre.

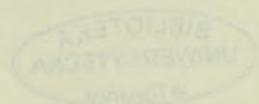
L'intérêt que le peuple britannique porte à notre République et aux peuples qui l'habitent s'est manifesté, dans ces derniers temps, à plusieurs égards. En été nous avons pu accueillir chez nous une délégation de la Chambre de Communes, venue pour étudier notre situation politique, économique, sociale et culturelle. Nous avons reçu la visite de Madame Wilkinson, ministre britannique de l'Instruction Publique en laquelle nos peuples ont trouvé un bon ami, plein de compréhension et de bonne volonté. Nous déplorons sincèrement son décès et lui garderons un souvenir reconnaissant. Son œuvre continue à se développer. La collaboration dans le domaine intellectuel se poursuit avec succès. Nos étu-

dants auront plus de possibilités d'étudier en Angleterre; l'intérêt pour l'étude de la langue anglaise va croissant dans notre pays. Le traité d'alliance franco-britannique me semble rapprocher, même au point de vue politique, l'Angleterre du continent européen. Je ne peux que m'en réjouir, étant persuadé que ce traité s'inspire du même esprit de collaboration, en vue de la défense de la paix dans le cadre des Nations Unies, que les traités conclus par nous.

Les difficultés avec lesquelles a actuellement à lutter le Gouvernement britannique sont certainement grandes, mais je suis sûr que, dans la voie où il s'est engagé, il arrivera à résoudre de façon satisfaisante ces difficiles problèmes. La Grande-Bretagne est bien sortie de la guerre, et elle sortira de ces difficultés.

France. Lors de la signature des traités de paix à Paris, il a été décidé entre les ministres des Affaires étrangères de la Tchécoslovaquie et de la France d'engager des pourparlers tendant à la réalisation des principes de la Déclaration de Londres, en août 1944. Par cette déclaration les accords de Munich et leurs conséquences ont été proclamés nuls et nonavenus et il a été confirmé qu'une politique d'étroite amitié continuait à exister entre la Tchécoslovaquie et la France. Les deux gouvernements se sont entendus alors pour que les traités existants soient modifiés en temps utile de manière à rendre la collaboration des deux pays alliés plus étroite et plus efficace dans le cadre de la sécurité générale et de la reconstruction de l'Europe.

Ce moment est venu, et c'est pourquoi des pourparlers en vue du nouveau traité d'alliance se sont engagés.



Les anciens traités datant du 25 janvier 1924 et du 16 octobre 1925 seront soumis à une révision, adaptés à la situation nouvelle et compris dans le nouveau système de la sécurité mondiale, ainsi que le prévoit la Charte des Nations Unies.

Nous avons un intérêt identique en ce qui concerne l'agression allemande et les souffrances égales que nous avons endurées pendant la guerre amènent nos deux pays à chercher des garanties susceptibles de les assurer à l'avenir contre tout nouveau danger, sans porter toutefois atteinte aux engagements pris à l'égard d'autres États. Mr. Tillon, ministre de la Reconstruction, vient de nous informer que le Gouvernement français compte signer prochainement un traité d'alliance avec la Tchécoslovaquie, ce qui se ferait d'une manière digne de la grande importance de l'acte en question.

Si nous ne sommes pas encore aujourd'hui tout à fait d'accord en ce qui concerne la manière d'envisager les questions relatives au futur statut de l'Allemagne, nous n'en croyons pas moins que nos points de vue finiront par se rapprocher.

■ En décembre 1946 nous avons jeté une base solide pour la collaboration intellectuelle pratique, en signant un accord concernant les relations scientifiques, littéraires et culturelles. La visite du représentant du gouvernement français, Monsieur Tillon, ministre de la Reconstruction, a été accueillie par nous comme une nouvelle preuve de la volonté amicale de la France de collaborer à l'édification du monde d'après-guerre.

Quant à la *Belgique*, nous avons conclu avec elle un accord relatif aux relations culturelles signé par le mi-

nistre Spaak, lors de sa récente visite à Prague, le 7 mars dernier. Cette date symbolique de notre accord culturel avec la Belgique montre clairement que nous sommes loin de vouloir renoncer à la collaboration intellectuelle avec l'Occident.

Au cours de l'année écoulée, j'ai passé quelques mois aux *États-Unis*. Vous savez tous que ce grand pays n'a pas non plus échappé aux graves difficultés d'après-guerre. La richesse, ainsi que la productivité des États-Unis, restent néanmoins un important facteur dans les efforts tendant à la reconstruction du monde épuisé par la guerre. Et je suis convaincu que les États-Unis, fidèles à leur mission, finiront par trouver les moyens de poursuivre leur œuvre d'assistance décisive dont ont bénéficié tant de pays.

Je tiens à déclarer ici de nouveau que nous sommes particulièrement reconnaissants à l'organisation UNRRA pour l'aide qu'elle nous a apportée. C'était une lutte commune contre la misère et les souffrances dont la suppression est considérée par nous comme le moyen le plus sûr de garantir la paix aussi bien que la sécurité internationale.

J'ai déjà dit à plusieurs reprises qu'une véritable paix ne saurait être garantie que par l'accord et la collaboration des Grandes Puissances. C'est pourquoi le monde entier, en particulier les petites nations, suivent avec tant d'intérêt, et parfois même avec angoisse, le développement de leur rapports. C'est pourquoi nous sommes si vivement impressionnés par tout ce qui semble indiquer que des malentendus et des désaccords se produisent entre ces États auxquels la Charte des Nations Unies

a imposé la principale responsabilité de la paix. Après les événements si bouleversants qu'a entraînés la seconde guerre mondiale, la réorganisation du monde paraît une tâche extrêmement difficile. En dépit de son rapprochement avec l'Europe, l'Amérique continue à constituer un monde qui applique, dans la solution des questions internationales, les critères, la technique et la manière d'agir qui lui sont propres.

C'est de ce point de vue que j'envisage aussi le récent message du président Truman concernant l'aide à la Grèce et à la Turquie, au sujet duquel le Congrès ne s'est pas d'ailleurs encore prononcé.

Après la Conférence de Paris, il est devenu clair que les pires difficultés peuvent être surmontées avec de la bonne volonté, de la patience et un travail persévérant.

Lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Grandes Puissances se sont rapprochées en principe. C'est pourquoi je crois que les difficultés d'aujourd'hui sont également de caractère passager.

En revenant aux questions qui concernent l'Allemagne, je dois avant tout constater avec satisfaction que le transfert des Allemands de Tchécoslovaquie est déjà presque complètement achevé. Je suis convaincu que je ne pourrais trouver de meilleures paroles ni de meilleures appréciations de cette opération historique que ce que vous a dit dans plusieurs circonstances notre collègue Nosek. Mais je considère comme un agréable devoir, aujourd'hui que l'évacuation est presque terminée, d'exprimer de cette tribune nos sincères remerciements à tous les agents alliés en Allemagne, qui, par leurs conseils et surtout par leurs actes, ont aidé à effectuer dans un délai

relativement court une opération aussi vaste et aussi compliquée que celle du transfert.

Je ne doute pas que la dernière étape du transfert, qui aura lieu au printemps, se passe de nouveau sans encombre, grâce au concours éprouvé des autorités soviétiques et américaines en Allemagne, dans la zone d'occupation desquels se fera l'évacuation des derniers Allemands.

Quant à l'Allemagne et aux problèmes que soulève le traité de paix avec ce pays, la première conférence préparatoire des Suppléants des Ministres des Affaires Étrangères a eu lieu à Londres en janvier et février de cette année. Elle avait pour mission d'entendre les opinions des Pays alliés, autres que les grandes Puissances, qui avaient pris une part active à la guerre contre l'Allemagne, et de s'entendre sur la procédure des prochaines discussions sur le fond du traité de paix avec ce pays. La Conférence n'a pu s'acquitter que de la première partie de son rôle. Elle n'a pu arriver à un accord sur la procédure c.-à-d. sur la mesure dans laquelle les petites nations alliées seraient admises à participer à l'élaboration du traité de paix et la chose devra être décidée par le Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui siège actuellement à Moscou.

Dans les rangs des États alliés, nous nous sommes présentés, nous aussi, à Londres, où nous avons exposé notre façon de voir sur les problèmes allemands. Notre délégation a présenté à la Conférence un mémorandum contenant le point de vue du Gouvernement tchécoslovaque sur toutes les questions qui se poseront lorsqu'il s'agira de régler le sort de l'Allemagne et, en particulier

les demandes particulières que nous formulons contre l'Allemagne vaincue. La délégation les a accompagnées d'explications orales. Ce memorandum a déjà été publié et commenté, de sorte que vous en connaissez la teneur. Vous me permettrez donc d'en passer en revue seulement les points principaux.

Dans la question de la structure politique future de l'Allemagne, question très débattue de la fédéralisation ou de la centralisation, nous pensons que le point crucial pour la résoudre est le désir d'obtenir le maximum d'efficacité du contrôle de toutes les Grandes Puissances sur tout le territoire allemand. Du point de vue de l'avenir économique de l'Allemagne, nous sommes pour l'unité de sa structure économique, pour la décartellisation, pour la nationalisation des entreprises appartenant à des nazis, pour la réforme foncière et pour la contrôle de la monnaie, du commerce extérieur et des investissements. Nous ne voulons pas avoir à côté de nous une Allemagne réduite à l'état de paupérisme chronique, mais nous ne voulons pas non plus qu'elle conserve les moyens qui lui permettraient d'accroître de nouveau son potentiel de guerre. En ce qui concerne le désarmement économique et militaire de l'Allemagne et les réparations, nous nous en tenons aux bases déjà fixées par les accords internationaux et nous souhaitons que ces accords soient mis à exécution. Pour la Ruhr et la Rhénanie, nous sommes partisans d'une solution qui ne retrancherait pas les richesses économiques de ces régions du régime économique général de l'Allemagne et qui assurerait le contrôle de toutes les Grandes Puissances occupantes sur ces richesses. Pour la rééducation, la dénazification et la

démocratisation des Allemands, nous recommandons un contrôle particulièrement attentif des Alliés.

A titre de revendication spéciale, nous demandons de constater la nullité complète de l'Accord de Munich de 1938; nous demandons la réparation de ses conséquences économiques, des rectifications de frontières qui comprend au total 819 km² et 25.032 habitants, une entière assimilation des Allemands évacués de chez nous aux Allemands du Reich; le cas échéant, nous demandons une participation au contrôle de l'Allemagne, notamment dans les questions qui nous touchent directement, le paiement de réparations sous forme de services (notamment dans les transports de transit), le rétablissement du régime de transit d'avant-guerre sur les chemins de fer allemands, une zone franche dans les ports de Hambourg et de Brème et la liberté de la navigation sur l'Elbe, le Rhin et sur le parcours allemand du Danube.

Ces façons de voir et ces revendications, nous les ferons encore valoir au cours des phases ultérieures des négociations au sujet du traité de paix avec l'Allemagne, discussions qui seront longues et difficiles. Il n'est pas besoin de souligner que les questions concernant l'Allemagne et son avenir sont pour nous d'une importance tellement vitale que nous les suivons avec la plus grande attention. A ce propos, il convient de mentionner que nous avons fait de grands progrès dans l'organisation de nos représentations officielles en Allemagne. Outre notre mission militaire accréditée à Berlin auprès du Conseil de contrôle allié pour l'Allemagne, nous avons obtenu l'autorisation d'établir un consulat général à Hambourg

(zone d'occupation britannique), à Munich (zone d'occupation américaine) et à Baden-Baden (zone d'occupation française). L'organisation du réseau consulaire en Allemagne contribuera à fournir de meilleures informations à notre gouvernement sur les affaires allemandes, à défendre plus efficacement nos intérêts et aussi à coordonner sous la direction de nos représentants consulaires l'activité d'une série d'organes techniques de nos ministères, en Allemagne.

Des affaires allemandes, je passe à l'*Autriche*. Pour nos relations avec ce pays je puis déclarer que l'établissement et le maintien des rapports de bon voisinage avec l'Autriche progressent favorablement dans l'intérêt des deux États. Nous avons été parmi les premiers qui ont reconnu de jure l'État autrichien renouvelé. Nous avons été aussi parmi les premiers à reprendre avec lui des échanges de marchandises et à contribuer à améliorer ses conditions matérielles. Le processus de la reprise des relations officielles aboutit ces jours-ci au rétablissement de représentations diplomatiques régulières à Vienne et à Prague.

La situation internationale de l'Autriche sera stabilisée lorsque les puissances alliées concluront avec elle un traité qui a été déjà élaboré en partie à la Conférence des Suppléants des Ministres des Affaires Étrangères à Londres et qui sera discuté à la session actuelle des Ministres des Affaires Étrangères à Moscou. A propos de ce traité, notre délégation a fait valoir à Londres les observations concernant aussi quelques petites rectifications de frontières, auxquelles nous nous intéressons pour des motifs exclusivement techniques, en connexion avec quelques

voies fluviales et avec quelques projets d'urbanisme et autres similaires. Sur la recommandation de la Conférence de Londres des Suppléants des Ministres des Affaires Étrangères, nous avons négocié ces jours derniers à Vienne avec les représentants du Gouvernement autrichien au sujet de ces rectifications. Ces négociations se sont terminées pour le moment par la constatation des points de vue réciproques, qui a été consignée au protocole du 14 mars 1947.

Les négociations avec la *Hongrie* vous sont déjà parfaitement connues, ainsi que la bonne volonté que nous y avons montré. Je résumerai ainsi nos expériences sur ce point: nous réglerons notre façon d'agir ultérieure envers la Hongrie et nos rapports avec elle exclusivement d'après les actes de ce pays.

Avec le *Vatican* nous avons procédé à la nomination de nos représentants diplomatiques réguliers, notre ministre à Rome et l'internonce Mgr. Ritter à Prague. Aussi pouvons nous nous attendre à une solution plus rapide des négociations en cours sur les questions de politique ecclésiastique. On a déjà réussi à résoudre quelques questions importantes comme celle de la nomination des titulaires aux sièges archiépiscopal de Prague et épiscopal de Brno, et celle de la juridiction sur le diocèse de Litoměřice.

¶ Mais des questions encore bien plus importantes restent à résoudre: le règlement définitif des questions qui existent dans le domaine ecclésiastique en Slovaquie, notamment la création d'une juridiction ecclésiastique en Slovaquie tout à fait indépendante des provinces ecclésiastiques hongroises. Nous devons insister pour

que toutes les mesures provisoires actuelles fassent place à une solution définitive, notamment en créant en Slovaquie une province ecclésiastique régulière et un évêché pour la partie occidentale de ce pays. Il en est temps puisque les traités de paix sont déjà conclus.

Nous sommes prêts, au cours des négociations au sujet de ces questions et d'autres encore restées sans solution, à suivre les principes de notre accord avec le Vatican, le *modus vivendi* de 1928, que nous continuons à considérer comme une base politique sur laquelle nous voulons édifier nos relations avec le Saint-Siège et nous espérons que nous trouverons près de lui pleine compréhension pour nos efforts qui s'inspirent non seulement de l'intérêt de l'État, mais encore de celui de l'Église catholique elle-même.

La conclusion et la signature d'un accord culturel avec la Belgique n'est pas le seul acte de notre politique extérieure qui tende à élargir et approfondir nos rapports aussi sur le terrain culturel. A l'accord avec la France, qui a été signé en mai dernier à Paris et à celui que je viens de mentionner avec la Belgique, nous ajouterons bientôt un accord culturel avec la Grande Bretagne, qui est prêt pour la signature, et un autre avec la Pologne, qui a été élaboré au cours de discussions communes tchécoslovaquo-polonaises dès le mois de février de l'année dernière et qui, je l'espère, pourra être approuvé et signé à bref délai. Les négociations relatives à un accord culturel avec la Yougoslavie et aussi avec la Bulgarie sont arrivées à un stade très avancé et se termineront sous peu par l'apposition des paraphes sur les textes. Nos représentants à l'étranger, de même que notre ministère,

tiennent, d'accord avec les autres départements, notamment avec les ministères de l'Instruction publique et de l'Information, à ce que les accords conclus ne restent pas lettre morte, mais portent les meilleurs fruits. Nos rapports culturels avec l'Occident et l'Orient ne cessent de s'accroître. En témoignent aussi les nombreuses réunions et les nombreux congrès internationaux qui se tiennent à Prague, où se tendent la main pour travailler en commun les femmes et la jeunesse démocratiques du monde entier, les spécialistes et les savants de tout domaine, les syndicalistes, les artistes, les intellectuels, les pédagogues et les sportsmen. Un si large intérêt mondial nous remplit de joie, mais nous impose aussi des devoirs. Utiliser les contacts qui s'y sont formés est de la plus grande importance pour la prospérité de notre État. Il y a là un bout de travail au point de vue de l'organisation ainsi que du fond même qui porte ses fruits et un enrichissement dans le domaine des idées.

A l'intérêt pour notre culture vient se joindre l'intérêt non moins vif pour le développement de notre nouvelle situation économique et politique. Nous nous efforçons de satisfaire, par tous les moyens dont nous disposons, cet intérêt, dans le cadre de la compétence du Ministère des Affaires Étrangères et des agences diplomatiques et consulaires, sous toutes les formes du service d'informations et de propagande fonctionnant en toute objectivité. Ce sont là des tâches considérables qui imposent à nos fonctionnaires de graves devoirs. Nous voyons dès aujourd'hui ce que signifie par exemple l'accomplissement, au point de vue de la propagande d'une œuvre comme la prochaine fête fédérale des Sokols ou bien

de donner des informations exactes sur le plan biennal, sur nos besoins intérieurs et extérieurs, aussi bien que sur notre développement dans les directions nouvelles. Pour mener à bien une œuvre pareille, il est désirable pour tous les organismes et agents de coordonner leurs efforts et de les unir d'une manière pratique.

Nations Unies

Je ne puis analyser ici en détail l'activité qu'a déployée au cours des douze derniers mois l'organisation des Nations Unies dans toutes ses branches. Je n'essaierai donc que de donner une brève caractéristique de ce qu'ont pu faire trois de ses principaux organes, à savoir : l'Assemblée Générale, le Conseil de Sécurité et le Conseil Économique et Social.

Le Conseil de Sécurité, qui fonctionne de façon permanente au siège des Nations Unies, assume la principale responsabilité, aux termes de la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité internationale. En remplissant cette tâche, il a eu à s'occuper de quantité de cas et questions politiques, parmi lesquels je citerai en particulier l'Espagne Franquiste, la Grèce, l'Indonésie et la question des mines dans le détroit de Corfou. Il a aussi examiné les demandes présentées par des États pour être admis parmi les Nations Unies et a recommandé à l'Assemblée Générale l'Afghanistan, l'Islande et la Suède, qui ont été ensuite admis à l'unanimité.

La Commission atomique, qu'a créée l'Assemblée Générale en janvier de l'année dernière et dans laquelle sont représentés tous les onze membres du Conseil plus le

Canada, a présenté, après une année de travail, au Conseil de Sécurité son rapport sur le moyen de réserver l'énergie atomique uniquement à des buts pacifiques et sur la façon d'empêcher efficacement son utilisation abusive comme arme de destruction massive. Il semble que les deux points de vue formulés, celui de l'Amérique sous le nom de plan Baruch et celui de l'U.R.S.S., se soient considérablement rapprochés.

Un travail fort utile a été accompli par le Conseil Économique et Social, composé de dix-huit membres, qui s'est réuni le 28 février pour tenir sa quatrième session, qui a élu notre délégué auprès des Nations Unies à la fonction de vice-président du Conseil Économique et Social. La Tchécoslovaquie est membre de ce Conseil jusqu'à la fin de l'année. On peut se faire une idée de son activité en énumérant rapidement les questions les plus importantes qu'il a discutées en séance plénière et dans les commissions. Ce sont, en première ligne, les questions urgentes soulevées par les conditions d'après-guerre, comme la reconstruction de la vie économique dans les pays dévastés par la guerre, le problème des réfugiés et des personnes déplacées, la continuation dans divers domaines de l'activité économique et sociale qu'a déployée jusqu'à présent l'UNRRA — il s'agit notamment de continuer l'assistance internationale à l'enfance et d'autres questions encore. En outre, le Conseil Économique et Social s'est occupé de régler les rapports entre les Nations Unies, et les institutions spéciales, comme l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture — UNESCO — l'Organisation des Na-

tions Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture — FAO, ainsi que les rapports entre les Nations Unies et les organisations non-gouvernementales, en tant qu'elles s'intéressent à la collaboration, parmi lesquelles il faut surtout mentionner la Fédération syndicale mondiale, dans laquelle la Tchécoslovaquie est représentée par le Conseil Central des syndicats.

C'est sous l'égide du Conseil qu'a été élaboré le statut de l'Organisation mondiale de la santé dont la Tchécoslovaquie va devenir membre.

L'organe suprême des Nations Unies, l'Assemblée Générale, a siégé à New York d'octobre à décembre. Le plus grand succès qu'elle a remporté a été, à mon avis et à celui de bien d'autres, que par ses conclusions finales elle a confirmé un relâchement de la tension internationale, qui avait pesé si lourdement sur la Conférence de Paris et se montrait encore menaçante dans les premières étapes de la session de l'Assemblée Générale. Cette tension a été dissipée à New York, où un accord est intervenu dans les consultations des Quatre Grands, qui ont fixé définitivement le texte des traités de Paix avec les satellites de l'Allemagne. Ce développement, accueilli avec satisfaction par l'Assemblée Générale tout entière, a clairement montré l'importance pour la politique internationale d'un accord entre les Grandes Puissances. La confiance mutuelle en s'accroissant entre elles a permis de résoudre tout au moins en principe la question cardinale de la réglementation et de la limitation des armements, aboutissant, après des concessions réciproques, à une décision unanime. La contribution de l'Union Soviétique à ce résultat — avec la partici-

pation personnelle de M. Molotov à l'Assemblée Générale — est particulièrement remarquable, comme l'ont reconnu avec approbation les autres délégations. Naturellement, ce n'est là qu'un début, mais nous espérons que les efforts pour s'entendre ne se relâcheront pas non plus au sein du Conseil de Sécurité, que l'Assemblée Générale a chargé d'élaborer des projets pour le contrôle de l'énergie atomique et la réglementation générale des armements. Le Conseil de Sécurité est déjà en train de s'en occuper.

L'accord des Grandes Puissances s'est aussi efficacement manifesté au sujet de l'Espagne Franquiste. Tout le monde a voté en faveur d'une résolution qui exclut l'Espagne des organisations gouvernementales internationales, en tant qu'elles sont en rapport avec les Nations Unies. De plus, la résolution invite les membres des Nations Unies à rappeler de Madrid leurs ambassadeurs et ministres et finalement, elle confie au Conseil le soin d'examiner les moyens à employer pour régler la situation, si, dans un délai raisonnable, il ne survenait pas de changement en Espagne.

La question la plus discutée a été celle du veto. Bien que l'Union Soviétique et, avec elle, une série d'États, en particulier tous les États slaves, aient voté contre la résolution finale, le résultat est à vrai dire un succès, avant tout, par le fait qu'ont été rejetées les propositions radicales, tendant à ce que le veto soit supprimé, c'est-à-dire que l'on abandonnât le principe de l'unanimité des Grandes Puissances lors du vote au sein du Conseil de sécurité; en second lieu, parce que toutes les Grandes Puissances se sont prononcées au cours des débats en

faveur de la pleine application du principe de l'unanimité, au moins pour le moment.

Parmi les questions économiques, l'Assemblée Générale a examiné le vaste ensemble de problèmes que lui avait soumis le Conseil économique et social et dont j'ai cité les points principaux en parlant du programme de ce conseil.

En ce qui concerne les territoires dits non-autonomes, l'Assemblée Générale a approuvé quelques accords par lesquels sont soumis au régime de Tutelle des Nations Unies certains territoires qui étaient jusqu'à présent administrés par la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, l'Australie et la Nouvelle Zélande, à titre de mandat de la Société des Nations. Elle a en même temps créé un Conseil de Tutelle, comme dernier organe principal des Nations Unies.

Un point important des discussions de l'Assemblée Générale a été naturellement, l'approbation des budgets des Nations Unies, l'approbation définitive du budget provisoire pour 1946, fixé à 19 millions de dollars et du budget pour 1947, s'élevant à 27 et $\frac{3}{4}$ millions de dollars. Le montant du fonds de roulement a été fixé à 20 millions de dollars. La participation de la Tchécoslovaquie au budget de 1947 et au fonds de réserve est de 0,9 %. Nous avons obtenu ainsi une diminution sensible, car notre contribution était primitivement de 1.447 %.

Parmi les questions juridiques, il convient de mentionner la résolution qui déclare crime international le génocide, c'est-à-dire l'extermination systématique de groupes nationaux ethniques ou religieux, comme l'ont

pratiquée les nazis. Je citerai encore la résolution qui confirme les principes de la Charte de Nuremberg sur le châtement des criminels de guerre.

La résolution de l'Assemblée Générale choisissant définitivement New York comme siège de l'organisation, est de très grande importance pour le développement ultérieur des Nations Unies.

Ce n'est là qu'un tri fait en passant dans le programme beaucoup plus étendu qu'a épuisé l'Assemblée Générale en 34 séances plénières qu'a brillamment dirigées en qualité de président M. P. H. Spaak, dont nous avons récemment reçu l'aimable visite, et dans d'innombrables séances de commissions, sous-commissions et comités. Je vous assure que notre délégation peu nombreuse a été accablé de travail, ainsi que peut en témoigner mon ami Clementis, qui nous a représenté avec assiduité et efficacité dans la commission politique et dans ses sous-commissions. Je crois de mon devoir de remercier ici nos autres délégués et leurs collaborateurs de leur concours dévoué.

A cette occasion, je rappellerai que dans la ligne de notre politique extérieure générale, nous nous sommes maintenus en contact avec toutes les délégations avec lesquelles nous unissait, d'après la nature des questions traitées, une communauté d'opinions et d'intérêts, avec les délégations des Grandes Puissances, en première ligne, et, en particulier, avec les délégations de l'Union Soviétique et des autres États slaves.

Avant de clore ce chapitre sur les Nations Unies, je voudrais répondre brièvement à la question de savoir si l'organisation des Nations Unies est une institution utile

et viable. Sans hésiter, j'affirme que oui et j'ajoute que c'est une institution indispensable à la paix et au progrès dans le monde.

Politique économique

Il résulte de tout cela pour la Tchécoslovaquie l'obligation de prendre part aux discussions internationales, dont le rôle est de mettre en ordre, après la guerre, l'économie mondiale, comme c'est le cas, par exemple, pour l'*Organisation internationale du commerce* et d'autres encore. Les principes de cette organisation ont été discutés dans les réunions du Comité Préparatoire à Londres en automne dernier et l'on continuera les pourparlers en avril à Genève. C'est à cette conférence sur le commerce et l'emploi que nous entendons présenter nos demandes de tarif douanier dont nous discuterons avec dix-sept États. Si nous réclamons des autres pays la suppression des barrières douanières, nous ne pouvons, on le comprend, dresser nous-mêmes des obstacles au préjudice des États avec lesquels nous faisons du commerce. C'est pourquoi nous sommes en faveur de la suppression progressive de ces obstacles, à condition que l'on prenne en considération quelques-unes de nos circonstances spéciales. Mais la Tchécoslovaquie, même avec l'intérêt qu'elle porte aux relations commerciales avec les 17 autres États convoqués à la conférence, ne doit pas oublier que près des $\frac{2}{3}$ de son commerce extérieur se faisaient avec des États qui jusqu'à présent n'ont pas pris part aux discussions et qui peuvent, par rapport à la future organisation Internationale du Commerce, être des États non-membres. Nous ne devons pas perdre de vue

non plus que notre économie nationale, endommagée par la guerre et par l'occupation, exige encore quelque temps pour se retrouver sur pied de paix.

En ce qui concerne les accords avec divers États, l'instabilité de la situation économique internationale ne permet pas encore de conclure des conventions à long terme. Pourtant, les conditions sont en train de s'améliorer sensiblement, nos efforts dans la politique économique sont très actifs et gagnent sans cesse en étendue. Nous avons conclu avec l'*Union Soviétique* un accord d'un an sur l'échange des marchandises, mais nous pouvons le reconduire automatiquement. Dans le cadre de cet accord, les échanges ont été considérables, de sorte que l'Union Soviétique est devenue le premier de nos importateurs et pour les exportations, elle occupe la seconde place. On espère pouvoir à bref délai signer, pour remplacer les traités de commerce de 1935, de nouveaux accords concernant le commerce et la navigation.

Nos relations économiques avec les *États Unis d'Amérique* se sont peu à peu accrues en 1946, sans atteindre cependant l'importance et l'étendue qu'elles avaient avant la guerre. Nous avons obtenu de ce pays un crédit de 20 millions de dollars pour acheter du coton et de 2 millions pour du tabac. Comme on le sait, le crédit de 50 millions de dollars pour l'achat de matériel de guerre en excédent a été arrêté et nous n'avons pu l'utiliser que pour 8 millions de dollars de marchandises. Le règlement définitif des créances que possèdent nos concitoyens de la Bohême occidentale, provenant de l'activité non combattante de l'armée des États-Unis, va intervenir prochainement.

Nous sollicitons de la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement un emprunt assez important qui nous permettrait de reconstituer notre économie endommagée par la guerre et faciliterait les tâches que nous impose le plan biennal.

Nous nous sommes entendus avec les représentants des États Unis pour conclure à bref délai un nouveau traité de commerce et nous espérons que celui-ci contribuera à augmenter nos relations économiques avec ce pays d'une façon utile.

Nos rapports économiques avec la *Grande-Bretagne* se développent de façon pleine de promesses. Il nous a été possible d'importer diverses marchandises, parce que la Grande-Bretagne nous a accordé un crédit de 5 millions de livres sterling et, plus tard, de 2½ millions pour l'achat de matériel de guerre en excédent. Nos exportations vers ce pays se développent de manière satisfaisante, même pour des articles que nous n'y exportions pas auparavant. Le commerce avec le Canada est également animé par un crédit canadien sur lequel notre gouvernement s'était entendu en substance pendant l'exil. Il s'agit d'une somme de 19 millions de dollars.

D'autre part, nos exportations vers les Dominions et les colonies britanniques sont encore entravées par diverses restrictions, mais nous espérons obtenir là aussi une amélioration, qui s'est dessinée les dernières semaines dans nos rapports commerciaux avec l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Nos relations commerciales avec la *France* évoluent de façon relativement satisfaisante et les difficultés d'ordre technique qui se rencontrent sont surmontées grâce aux

négociations périodiques de commissions mixtes. Dans les derniers mois, il a été conclu toute une série d'accords avec divers États, comme les Pays-Bas, la Belgique, l'Uruguay, les États Scandinaves, la Suisse et bien d'autres pays avec lesquels nous entretenons des relations amicales.

Nos relations commerciales avec le Proche et l'Extrême *Orient* se développent aussi de manière relativement très favorable. Dans tous ces pays il se manifeste un vif intérêt pour nos articles. Grâce également à la bonne morale commerciale de nos exportateurs nos produits jouissent d'une excellente réputation dans ces pays lointains et il ne tiendra qu'à eux de la maintenir. Nos accords commerciaux ont été adaptés aux nouvelles circonstances ou renouvelés, sauf pour quelques États, comme la Syrie, le Liban et l'Irak, avec lesquels nous avons cependant noué des rapports. L'année dernière, nos exportations vers les pays du Proche et de l'Extrême Orient se sont élevées à 700 millions de Kçs environ et les importations à 350 millions. Nos plus grands échanges de marchandises se font en Orient avec la Turquie et l'Égypte.

Il est satisfaisant de constater que, malgré les grandes difficultés de transport, nous avons exporté au cours de l'année dernière pour 40 millions de Kçs de marchandises vers la Chine et pour 45 millions de Kçs vers l'Inde Britannique. Nous pouvons nous attendre à voir nos rapports avec les pays d'Orient augmenter encore de volume et dépasser même à bref délai les chiffres d'avant-guerre.

Nous attachons une grande importance à intensifier nos

relations avec nos voisins, ainsi qu'avec les États de l'Europe méridionale et du Sud-Est. Malheureusement elles se heurtent à de grandes difficultés, découlant du fait que ces États ont été, comme nous, atteints par la guerre ou qu'ils sont appauvris dans une plus grande mesure et que souvent nous ne pouvons y trouver une contrepartie de nos exportations à importer. Bien que nous soyons pauvres nous-mêmes, nous accordons notre aide là où elle est nécessaire et où nous le pouvons, car nous sommes convaincus que les relations économiques sont la base sur laquelle nous pouvons raffermir toutes les autres. Ainsi, par exemple, nous avons accordé notre aide économique à la Roumanie, à la Bulgarie et à la Yougoslavie, nous avons exporté des denrées alimentaires précieuses vers l'Autriche et l'Allemagne. Nous sommes venus en aide aussi à la Hongrie en portant le délai de paiement des réparations de six à huit ans. Des négociations sont en train avec la Pologne et la Yougoslavie et nous espérons qu'elles seront à tous égards couronnées de succès.

La question des *transports* pose un grand problème qui est pour nous, en tant que pays continental, d'importance vitale. Comme contrevalet des frais de transport, on exige souvent de nous des marchandises que nous n'avons pas en abondance ou des devises non-dépréciées. Les Alliés nous ont beaucoup aidés dans le passé pour le transit des marchandises venant des ports de mer et, bien qu'il se rencontre actuellement diverses difficultés, nous espérons, avec leur assistance, régler pour l'avenir ces questions de façon satisfaisante. Puisque le destin nous a donné comme voisin l'Allemagne, nous

avons intérêt, dans le cadre de nos besoins, à entretenir avec elle des rapports de commerce. Quoique nous n'ayons rien à objecter à ce que l'économie allemande soit reconstituée dans une mesure raisonnable nous ne pouvons admettre que cela se fasse aux dépens de nos besoins économiques. En janvier des négociations ont été entamées avec la zone d'occupation anglo-américaine et elles seront reprises en mars. A travers l'Allemagne passe notre voie de transit vers les États de l'Europe occidentale et du Nord-ouest, et dans une grande mesure avec les pays d'outre-mer. Nous tâchons également d'entamer des négociations économiques avec la zone d'occupation soviétique.

En ce qui concerne les transports par eau, ils fonctionnent le mieux sur l'Elbe. De nos moyens de navigation fluviale enlevés pendant la guerre, l'Union Soviétique nous en a libéré une partie et des négociations sont en cours pour libérer le reste. De même les États-Unis ont donné leur assentiment de principe à la libération de notre batellerie sur le Haut-Danube. Reste encore en suspens la question de nos bateaux, au nombre de 102, qui se trouvent sur l'Oder. Leur libération fait l'objet de négociations avec la Pologne et l'U. R. S. S.

Dans les transports aériens, la Tchécoslovaquie a ratifié la convention internationale, dont les principes sont appliqués dans tous les accords bilatéraux. La principale tâche que va nous imposer l'avenir prochain sera d'établir des liaisons aériennes directes, avec les pays du Proche et de l'Extrême Orient. Un commencement de bon augure a été marqué par notre accord aérien avec la Turquie.

Nos rapports économiques avec l'étranger sont aussi influencés par la question relative à l'*indemnisation pour les biens nationalisés*. Les étrangers reconnaissent en général que nous avons le droit de procéder à des réformes économiques et sociales dans notre État et cela notamment étant donnée la situation spéciale où nous avons été placés par suite de l'occupation ennemie, du pillage et de la confiscation de nos valeurs par les occupants. Mais l'étranger exige de nous, ce qui est naturel, une indemnité pour les biens nationalisés. Le ministère des affaires étrangères a déclaré aux intéressés étrangers que, dans le cadre des lois en vigueur, notre État a l'intention de satisfaire sans délai les revendications légitimes des créanciers étrangers. Il a été créé depuis décembre dernier auprès du ministère des finances une commission spéciale pour régler ces questions. Tout l'ensemble de questions qui se rattachent à cette indemnisation a été résolu avec la Suisse par un accord qui sera bientôt soumis à la procédure constitutionnelle. Nous espérons arriver à un règlement de ce genre avec les États-Unis, sur la base d'un mémorandum et de négociations engagées avec ce pays. Il est certain que cesseraient ensuite les critiques défavorables qui ont été répandues sans fondement surtout par nos anciens concitoyens. Je pense que ces questions seront résolues le plus tôt possible également dans nos rapports avec d'autres États, avec lesquels des négociations préliminaires ont été entamées, comme la Grande-Bretagne, la France, les Pays-Bas, la Belgique, la Suède et la Norvège. La mise en pratique des accords que nous voulons conclure peut se heurter à des difficultés techniques, mais nous pouvons donner

l'assurance que nous voulons donner sans délai satisfaction aux revendications légitimes. Nous espérons que l'étranger acceptera avec compréhension notre façon de procéder et qu'ils nous accordera des facilités dans notre commerce extérieur et notamment en ce qui concerne les modalités de paiement. C'est uniquement par le canal de nos exportations que nous pourrions obtenir les moyens de paiement et nous serons en état d'exporter dès que nous pourrions reprendre l'exportation de nos articles spécifiques.

En dépit des grandes difficultés d'après-guerre, notre politique économique présente des succès indiscutables. Il nous appartiendra, en augmentant la production dans le pays, de maintenir le bon renom que nous nous sommes faits à l'étranger. Je ne pense pas seulement à la quantité, mais aussi à la qualité. Sur les marchés mondiaux, le besoin de marchandises de tout genre dépasse encore l'offre, mais bientôt va s'ouvrir la lutte pour les débouchés. Nous devons travailler de telle sorte que nous soyons capables de soutenir la concurrence non seulement dans la production, mais aussi dans le commerce.

Restitutions et réparations

En ce qui concerne les réparations à payer par l'Allemagne, la Tchécoslovaquie est jusqu'à présent en assez bonne position. Elle a obtenu presque tout ce qu'elle demandait. Si malgré cela, les résultats obtenus, peuvent paraître trop modestes, la faute en est au nombre total des entreprises qui, dans les zones d'occupation occidentales, ont été mises jusqu'à maintenant à la disposition du

Conseil de contrôle pour les réparations. Sur 1.700 usines qui, il y a un an, avaient été désignées comme convenant aux réparations, 80 seulement ont été mises à la disposition de l'Agence internationale des réparations de Bruxelles et seulement 35 ont été réparties. En outre, des machines prises individuellement ont été affectées aux réparations dans la zone britannique. La valeur totale des machines qui nous ont été jusqu'à présent attribuées peut être estimée à 15.2 millions de marks d'avant guerre.

En faisant valoir nos droits aux réparations, nous attachons une importance particulière au choix des objets qui conviennent le mieux à notre économie, en tenant spécialement compte du plan biennal. Par exemple, lors de la première répartition, il nous a été attribué toute l'usine Waldrich de Siegen, qui, avec les machines provenant de la maison Haniel et Lueg, nous permettra dans une grande mesure de nous suffire à nous-mêmes dans la fabrication des machines-outils lourdes. Nous avons aussi obtenu l'usine Fritz Müller d'Esslingen, pour laquelle notre industrie chimique marquait de l'intérêt. La plus grande partie des machines attribuées a été aussi réellement amenée en Tchécoslovaquie. Jusqu'à la mi-février il est arrivé en tout 10 transports comprenant 173 wagons chargés de 300 machines.

Lors d'une répartition subséquente, nous avons obtenu d'autres machines utiles provenant surtout de deux grandes fabriques de moteurs (Bayerische Motorwerke) et, à l'occasion de la troisième répartition, les machines de deux usines chimiques (Hess Lichtenau et Ebenhausen), qui constituent un précieux apport pour notre industrie chimique.

Malheureusement les perspectives de réparations dans l'avenir ne sont pas pour nous très encourageantes. Les Grandes Puissances sont intéressées à une remise en état rapide de l'économie allemande et cela ne serait pas conciliable, dit-on, avec une politique tendant à démanteler l'industrie allemande.

Dans les zones occidentales il restera cependant pour les réparations des machines et des installations des usines de guerre proprement dites. L'accord de Paris sur les réparations n'en a fixé ni le montant, ni le temps qu'elles dureront. On s'attend à ce que la question des réparations soit révisée dans son ensemble à la Conférence de Moscou et que l'on y fixe un nouveau mode de paiement des réparations par exemple sous forme de livraisons de charbon, de matières premières et autres articles de fabrication courante. Nous défendons la thèse que l'indemnisation et la restauration économique des pays victimes de l'Allemagne doivent prendre le pas sur la restauration de l'Allemagne elle-même. Sa reconstruction économique recèle le danger de la création d'un nouveau potentiel de guerre.

En ce qui concerne les réparations à payer par la Hongrie, elles ont été fixées dans un accord signé entre nous et ce pays le 6 avril 1946. Il appartient à une commission spéciale créée auprès du ministère du commerce extérieur de la mettre à exécution. Une Commission centrale des réparations et des restitutions a été constituée auprès du ministère des affaires étrangères; elle résoudra toutes les questions de principe concernant les réparations à payer par l'Allemagne et la Hongrie.

Nous consacrons une attention particulière à la question

des recherches techniques relatives aux inventions et procédés de fabrication allemands. D'accord avec les organes alliés compétents des zones d'occupation occidentales, nous avons envoyé dans les entreprises allemandes quelques dizaines de spécialistes, chargés de cette mission. Les renseignements ainsi obtenus sont, on le comprend, d'une énorme valeur pour notre industrie.

Un élément très important des réparations est la question des biens allemands à l'étranger de la catégorie A des réparations aux termes de l'accord de Paris, et dans lesquels il nous a été réservé une quote-part de 3%. D'après cet accord, les Gouvernements alliés sont tenus de retenir les biens ennemis allemands sur leur territoire, et la valeur de ces biens sera défalquée de leur quote-part aux réparations. Il convient d'ajouter qu'il ne rentre sous le terme de biens allemands sur notre territoire que les biens ayant appartenu aux ressortissants du Reich allemand. On est en train d'en dresser l'inventaire.

Restitutions. Pendant l'occupation, les Allemands ont enlevé de Tchécoslovaquie en Allemagne et dans divers pays qu'ils avaient occupés des biens tchécoslovaques très importants et très nombreux, dont une grande partie consistait en machines et installations mécaniques. Le procédé d'enlèvement a été soit le vol direct, soit la réquisition ou encore la vente forcée, à laquelle on donnait parfois une forme légale, bien qu'en fait l'économie tchécoslovaque ne reçût à titre de compensation aucune contre-valeur réelle.

Le Ministère des Affaires Étrangères a créé pour les affaires de restitution une section spéciale, qui, en collaboration avec les départements compétents, notamment

avec le ministère de l'Industrie, les Fédérations centrales et le Fonds de reconstruction nationale, organise et effectue des recherches, et fait restituer les objets enlevés. En Allemagne, des missions de restitution travaillent dans les zones américaine, britannique et française. La mission militaire de Berlin s'occupe des restitutions dans la zone d'occupation soviétique. En Pologne, nous avons une commission tchécoslovaque de revendications à Varsovie, aux termes d'une convention particulière avec ce pays. Dans les autres États, ce sont les missions diplomatiques et consulaires qui s'occupent des restitutions.

La procédure de restitution se fait sur la base de déclarations spéciales dont on a reçu 3.000 et qui embrassent une valeur totale de plus de deux milliards de Kčs.

A côté des demandes directes de restitution, nous utilisons aussi dans cette procédure les recensements des biens enlevés, auxquels procèdent les autorités d'occupation alliées en Allemagne.

L'organisation des travaux de restitution et leur mise en œuvre pratique ont commencé en mars 1946 et déjà des résultats positifs ont été enregistrés. Il s'agit surtout de machines, d'installations mécaniques, d'autos, de textiles, de tapis, de cuir, de chaussures, de machines à écrire, de wagons-citernes, de locomotives pour voies étroites, de platine, de notes météorologiques, d'articles de Jablonec, de 23 bateaux dans la zone américaine en Allemagne et 13 en Autriche, de matériel de guerre, etc.

La restitution des cloches a donné lieu à de grands convois d'un poids total de 130.000 kgs.

Parmi les biens d'ordre culturel il a été restitué quantité d'objets historiques et artistiques.

Rapatriement et réimmigration

Dans la question des rapatriements et de la réimmigration, nous avons fait au cours de l'année dernière un bon pas en avant de sorte que nos missions de rapatriement à l'étranger, une fois leur œuvre accomplie ont pu, presque toutes être dissoutes. La création de notre mission militaire en Allemagne nous a rendu possible de transférer ces opérations à nos autorités diplomatiques et consulaires, parmi lesquelles nos consulats généraux de Hambourg et de Munich viennent de reprendre leur activité.

De même, les missions étrangères de rapatriement en Tchécoslovaquie, au nombre de 35, créées pour le rapatriement des étrangers se trouvant chez nous et pour faciliter leur transit, terminent leurs opérations et s'en vont peu à peu.

Au cours de l'année dernière, nous avons commencé à effectuer un retour organisé en Tchécoslovaquie de nos compatriotes habitant l'étranger. La première convention conclue à ce sujet a été signée avec l'Union Soviétique à Moscou le 10 juillet 1946. Dans cette convention l'Union Soviétique a donné largement satisfaction à nos desiderata, en rendant possible le retour de 33.000 Tchèques de Volhynie, dont un grand nombre ont combattu dans les rangs de notre armée de Libération. L'établissement chez nous de ces compatriotes experts dans l'agriculture constitue un grand apport à la reconstruction de nos zones frontalières. La convention s'occupe aussi des Slovaques et, en revanche, nous facilitons le retour en URSS des Ukrainiens, des Bielorusses et des

Russes. Des convois sont en marche des deux côtés sous la direction d'une commission tchécoslovaque-soviétique à Moscou et des missions locales en Volhynie et en Tchécoslovaquie.

La seconde convention de ce genre est celle qui permet le retour des Tchèques et des Slovaques de Roumanie. Notre mission à Oradea a déjà commencé à organiser le transport de nos compatriotes, pour la plus grande partie des Slovaques. Nous négocions avec la Yougoslavie et la Bulgarie au sujet de la même question.

Malheureusement, notre patrie ne possède pas suffisamment de terres arables pour pouvoir installer tous nos compatriotes agriculteurs demeurant à l'étranger. Ce sont donc surtout des artisans et commerçants et des gens sans terre, des ouvriers et des intellectuels qui rentrent.

Suivant nos possibilités, nous avons accueilli de nombreux compatriotes, venant d'Autriche, de France, de Belgique, d'Allemagne et de Pologne. Pour ceux de Vienne, il a surgi des difficultés pour les établir, car ce sont pour la plupart des artisans et le nombre des entreprises artisanales est limité chez nous.

D'autres compatriotes s'annoncent aussi des Pays d'outre-mer.

Il est fort émouvant de constater ce puissant appel de la patrie, dont l'écho ne s'est pas éteint souvent après des siècles, ce dont fournissent l'exemple nos compatriotes de Pologne, descendants des familles exilées après la Montagne-Blanche.

Néanmoins, il faudra compter que, malgré tous nos efforts nous n'arriverons pas à combler les vœux de tous nos compatriotes de l'étranger désirant rentrer.

Nous continuerons à avoir une branche importante des peuples tchèque et slovaque hors de nos frontières, constituant encore environ un huitième de tous les Tchèques et près d'un tiers de tous les Slovaques.

Le Ministère des Affaires Étrangères ne manquera pas de leur consacrer toute l'attention qu'ils méritent à cause du dévouement exemplaire avec lequel ils sont venus en aide à la patrie dans une période de danger, d'asservissement et de guerre.

La pénurie de main d'œuvre qui se marque dans l'agriculture, les mines, le bâtiment et dans les branches auxiliaires de l'industrie et du commerce, nous a obligés à chercher des ouvriers à l'étranger. Nous avons conclu deux accords sur le recrutement de la main d'œuvre avec la Bulgarie pour des ouvriers agricoles et avec l'Italie pour des ouvriers agricoles et industriels. Les ouvriers bulgares arrivent déjà chez nous et rendent de bons services; on est en train de négocier au sujet du transport des ouvriers italiens.

Reconstitution du Service des Affaires Étrangères à l'étranger

En organisant ce service, le Ministère des Affaires Étrangères a en vue de reconstituer un réseau de représentations diplomatiques et consulaires qui réponde aux conditions actuelles de la politique extérieure de la nouvelle République tchécoslovaque démocratique et populaire, et soit à même de faire face aux tâches d'après guerre.

En complétant le réseau des agences réelles, on a pris en considération le nombre de celles qui existaient

à l'étranger au 1er janvier 1938. Cette date a servi de point de départ, car par suite des événements politiques on avait été amené à supprimer certaines missions au cours de l'année 1938. Au 1er janvier 1938, on trouvait en fonction 85 missions diplomatiques et consulaires de carrière et 138 consulats honoraires.

Par décision du gouvernement de Londres, il a été créé une légation à Quito, à Ottawa et à Oslo. Le ministre de Tchécoslovaquie au Caire a été provisoirement accrédité aussi à Addis Abbeba et dans les derniers temps, notre représentant a présenté ses lettres de créance à Beyrouth, Liban. De plus, une décision du gouvernement tchécoslovaque de Londres a transformé en ambassades les légations de Tchoung-King (maintenant à Nanking), de Londres, de Moscou et de Washington; les consulats du Cap et de Londres ont été transformés en consulats généraux et cette décision a créé un service d'information tchécoslovaque et un service économique tchécoslovaque à New-York.

Au moment où le Ministère des Affaires Étrangères reprenait son activité à Prague, en mai 1945, il y avait en fonction:

- 4 ambassades,
 - 23 légations,
 - 8 consulats généraux,
 - 8 consulats et
 - 2 autres agences (le Service d'information tchécoslovaque de New York et le Service économique aux États-Unis à New-York).
- soit au total 45 agences diplomatiques et consulaires de carrière, ainsi que 44 consulats honoraires.

Après la reprise d'activité du Ministère des Affaires Étrangères en mai 1945, les légations de Paris et de Belgrade ont été transformées en ambassades, les consulats de Lioubliana et de Casablanca, transformés en consulats généraux, de nouveaux consulats généraux ont été créés à Amsterdam et à Wellington;

on a créé un bureau du Délégué tchécoslovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies, actuellement à New-York et le Bureau du Délégué de la République Tchécoslovaque auprès de l'Agence interalliée des réparations à Bruxelles;

on a créé un bureau du Délégué tchécoslovaque auprès de la Commission de contrôle alliée à Budapest, le Bureau du représentant tchécoslovaque à Vienne, le Bureau du délégué du gouvernement de la République tchécoslovaque à Bucarest, la Mission tchécoslovaque auprès du Conseil de contrôle allié à Berlin, la Mission tchécoslovaque pour la restitution à Hoechst, et la Mission tchécoslovaque pour les restitutions et les réparations à Oeynhausen, transférée plus tard à Bad Salzuflen; le Service d'information tchécoslovaque de New-York et le Service économique tchécoslovaque aux États-Unis à New-York ont été supprimés comme offices indépendants et le Consulat général de New-York s'est chargé de leurs affaires;

le Bureau du délégué tchécoslovaque à Bucarest, l'ancien consulat de Beyrouth et le consulat de Dublin ont été transformés en légations.

Depuis le mois de mai 1945 jusqu'à aujourd'hui ont repris leur activité les agences suivantes:

- a) ambassade de Belgrade,
légation de Copenhague,
légation auprès du Saint-Siège,
légation de Bucarest,
légation de Sofia et plus récemment de Vienne.

Ont commencé de fonctionner les légations de Montevideo, de Dublin et de Beyrouth.

- b) les consulats généraux de Lioubliana,
de Zagreb,
de Zurich,
d'Amsterdam,
de Londres,
de Hambourg,
de Baden-Baden.
- c) les consulats
de Milan,
de Lille,
de Strasbourg.

L'état des agences diplomatiques et consulaires tchécoslovaques est à ce jour le suivant: 64 missions dipl. et cons. de carrière et 43 consulats honoraires.

On envisage de créer une mission diplomatique en Albanie, en Afghanistan, en Finlande, en Irak, en Syrie, en Abyssinie et en Grèce, qui nous a envoyé son chargé d'affaires, et de transformer la délégation en Hongrie en légation. En outre, on songe à rouvrir quelques consulats en Allemagne, en Yougoslavie, au Brésil et ailleurs.

Mesdames, Messieurs

Je viens de terminer l'exposé du Ministre des Affaires Étrangères, qui se fait de temps en temps le porte-parole des six partis du Front National. Je crois que la politique extérieure tchécoslovaque accuse des résultats positifs au cours des douze derniers mois. Cela ne veut pas dire toutefois que nous ayons obtenu tout ce que nous désirions et tout ce que nous aurions pu obtenir. La République tchécoslovaque, presque devenue État des Tchèques et des Slovaques, jouit jusqu'à présent d'une bonne renommée dans le monde. Il ne dépend que de nous de la conserver. L'antisémitisme, cette ignoble lâcheté, n'a aucune place dans notre pays. C'est un État socialisant, mais aussi celui de gens libres, État d'une justice impartiale et d'une véritable démocratie. Ce n'est ni un rideau, ni un pont, mais un anneau de la chaîne démocratique qui ceint le monde et maintient en cohésion le globe entier. C'est un petit pays béni, grand et glorieux par sa tradition de vérité triomphante. Tâchons de nous prouver à nous-mêmes par le succès de notre plan biennal que nous sommes d'accord dans l'accomplissement de nos devoirs, légués par ceux qui sont morts — pour vous aussi, députés de l'Assemblée Nationale Constituante — morts, pleins d'espérance. Restons-leur fidèles et restons fidèles à nous-mêmes, ainsi qu'à leurs petits-fils et arrière-petits-fils qui ne sont pas nés encore. Je vous remercie de la patience avec laquelle vous avez bien voulu m'écouter.

Sources et documents tchécoslovaques • No 48

JAN MASARYK

Exposé sur la politique étrangère tchécoslovaque, présenté à l'Assemblée Nationale Constituante le 20 mars 1947 • Edité par le Ministère des Affaires Étrangères et imprimé sur les presses d'«Orbis», Prague



Biblioteka Główna UMK



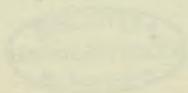
300050677381

Marszałek Meszaryk

Le Président du Ministère des
 Affaires étrangères et de la République
 tchécoslovaque, presque devenue l'état des
 Tchèques et des Slovaques, jout jusqu'à présent d'une
 bonne renommée dans le monde. Il ne dépend que de
 nous de la conserver. L'antiquité nous a donné
 l'échec, n'a aucune place dans notre pays. C'est un Etat
 socialiste, mais sans celui de son libre Etat d'une
 justice impartiale et d'une véritable démocratie. Ce n'est
 ni un idéal, ni un port, mais un anneau de la chaîne dé-
 mocratique qui unit le monde et maintient en cohésion
 le globe entier. C'est un port grand et glo-
 rieux et un lieu de réunion de toutes les nations de
 nous préserver à nous-mêmes par le succès de notre plan
 biennal que nous sommes d'accord dans l'accomplisse-
 ment de nos devoirs, nous ne pouvons que nous
 féliciter de l'adhésion de la République tchécoslovaque
 à l'Organisation des Nations Unies.

JAN MESZARYK

Exposé fait à la séance du 20 mars 1947
 présentée à l'Assemblée Nationale Constituante
 le 20 mars 1947 - Edité par le Ministère des Affaires
 Étrangères et imprimé sur les presses d'«Oplis», Prague



Biblioteka Główna UMK



300050677381

Biblioteka
Główna
UMK Toruń

1356779